

# En France, l'eau coûte en moyenne 36 euros par mois et par foyer

Le 15 mars 2012 par Geneviève De Lacour



L'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement a profité du Forum mondial de l'eau qui se tient jusqu'au 18 mars à Marseille pour publier son premier rapport annuel. Lancé en 2009 par l'Office national de l'eau, l'observatoire a collecté 1,2 million de données provenant des services d'eau et d'assainissement de France, que ce soient les services publics, comme ceux gérés en délégation. L'observatoire présente ces données sous forme de 30 indicateurs économiques, techniques et environnementaux.

Selon lui, les données collectées auprès de 5.000 des 14.000 services d'eau potable et de 5.000 des 17.000 services d'assainissement représentent 78% de la population française. Avec tous ces services, *«l'organisation est très morcelée, peut-être l'une des plus morcelées en Europe»*, explique Odile Gauthier, directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie.

Le rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS) que doit transmettre chaque collectivité ressemble à une sorte de «carnet de santé» des services. 30% des communes, dont notamment les plus petites des 36.000 communes françaises, n'ont pas les ressources administratives ou techniques pour remplir ce document. *«Il faudrait mobiliser les associations de consommateurs qui siègent aux comités d'agence de bassin pour inciter les communes à remplir ce document»*, estime Daniel Marcovitch, vice-président du Conseil national de l'eau.

Mais que dit ce rapport? D'abord, que le prix des services est en moyenne, pour 2009, de 3,62 euros TTC par mètre cube, dont 1,90 € pour l'eau potable et 1,72 € pour l'assainissement collectif. En moyenne sur l'année, la facture des ménages se monte à 434,4 € pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, soit une dépense mensuelle de 36,2 €. Mais l'observatoire constate qu'il existe une très grande disparité d'un service à l'autre et que le prix de l'eau a tendance à augmenter, notamment à cause de l'assainissement.

Entre ceux qui ne voulaient pas diffuser leurs données et ceux qui ne souhaitaient pas qu'elles soient comparées aux services voisins, l'observatoire a eu quelques problèmes à démarrer la collecte. *«Les services en délégation craignaient, en transmettant leur données, que l'on constate que le service public est beaucoup moins cher et meilleur que le privé»*, explique Daniel Marcovitch.

En matière de prix, ils avaient un peu raison... En 2009, les services d'eau en gestion directe ont facturé leur eau, en moyenne, 1,71 € TTC par m<sup>3</sup>, là où les services en gestion déléguée ont fait payer 2 €. Une différence de 30 centimes, donc, pour l'eau potable. *«Un écart qui s'explique en partie par les charges et notamment foncières que supportent les sociétés privées, les impôts également»*, précise Odile Gauthier. Les collectivités ont souvent recours à la délégation quand les services d'eau sont de grosse

taille, ou plus complexes. Ainsi beaucoup de communes du littoral ont délégué leurs services d'eau.

Pour l'assainissement, l'écart de facture est moindre: 6 centimes environ (1,75 € TTC/m<sup>3</sup> en gestion déléguée contre 1,69 en gestion directe).

Autre aspect important, l'état des réseaux d'eau... Si le rendement moyen des réseaux est de 76%, 1 litre sur 4 se perd avant distribution. Une situation qui varie beaucoup selon les services, entre 50% pour les moins performants –notamment en milieu rural- et 95% de distribution pour Paris. Sur les 5 dernières années, l'observatoire constate un taux de renouvellement moyen des réseaux qui correspond à 160 ans pour renouveler le réseau d'eau potable et 150 ans pour l'assainissement collectif. *«Il faudrait maintenant pouvoir comparer le prix de l'eau avec le taux de renouvellement des réseaux»*, complète Odile Gauthier. La représentante du ministère s'interroge sur l'instauration d'un système de «scoring» de chaque service, en essayant de comparer des chiffres qui ne sont pas toujours comparables puisque chaque collectivité a ses propres contraintes locales.

Enfin, l'Etat s'engage à rendre publiques toutes ces données, qui seront accessibles sur le site internet du ministère à partir du 22 mars prochain.

Dans le même temps, l'Agence de l'eau Seine-Normandie vient de publier une enquête sur le prix de l'eau en 2011 dans son bassin. Un échantillon représentatif de 1.500 communes, représentant 60% de la population du bassin Seine-Normandie, a répondu à cette enquête.

En 2011, le prix moyen de l'eau du robinet s'établit à 3,72 €/m<sup>3</sup>, soit une augmentation de 1,3% par an (hors inflation). Selon l'agence, *«cette augmentation s'explique notamment par les investissements réalisés pour l'assainissement»* (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines et de la directive-cadre sur l'eau).

Journal de l'environnement du 16 mars 2012